



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le trente juin à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2010, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, Mme BOZON, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme MOULY, Mme ROUGER, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG ; M. CARDONI.

Etaient excusés : M. ZAGANELLI (pouvoir à M. MATHIEU), Mme MONIN (pouvoir à Mme ADLINE), M. BLAIS (pouvoir à M. SERFATI) ; M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE après le vote du budget supplémentaire).

Etaient absents : M. HUET.

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Monsieur Jean-Pierre TROQUET, ancien Conseiller municipal décédé le 27 avril dernier, en présence de son épouse et de sa fille et leur présente ses plus sincères condoléances en son nom et au nom de l'ensemble du Conseil municipal.



QUESTIONS ORALES

Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée de l'administration municipale, des ressources humaines et des relations avec les citoyens et des relations avec les collectivités territoriales, répond à une question de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes, relative aux projets de la Ville en matière d'intercommunalité.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes relative au choix par le SEDIF du gestionnaire de l'eau en Ile-de-France.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 14 avril 2010.**

REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, en qualité de délégué suppléant au Comité d'administration du SIGEIF, en remplacement de M. TROQUET, ancien Conseiller municipal, décédé.**
- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI), **M. MACCOU, ancien Conseiller municipal, en qualité de délégué titulaire au Comité syndical du SIPPAREC, en remplacement de M. TROQUET, ancien Conseiller municipal, décédé, et M. BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, en qualité de délégué suppléant, en remplacement de M. MACCOU.**

FINANCES

LE CONSEIL

Sous la présidence de M. PANNETIER, Adjoint au Maire chargé des finances,

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; M. CARDONI), **le compte administratif 2009 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 7 190 638,98 € au budget 2010, à la section d'investissement, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 6 745 734,39 € et au poste 002 "Résultat de fonctionnement reporté" la somme de 444 904,59 €.**

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le compte administratif 2009 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 391 731,96 € à la section d'investissement du budget 2010, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 328 050,64 € et reporte 63 681,32 € à la section de fonctionnement du budget 2010, au chapitre 002 "Résultat de fonctionnement reporté".
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 7 206,62 € est affecté au compte 002 du budget 2010 de la restauration municipale.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 15 797,15 € est affecté au compte 002 du budget 2010 des spectacles vivants.

Sous la présidence de Monsieur le Maire :

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le résultat des comptes de gestion 2009, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de la restauration municipale et le budget annexe des spectacles vivants.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30 637 032,76 €.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le budget supplémentaire annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 425 413,28 €.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 206,62 €.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire du budget annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 23 797,15 €.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la Dotation parlementaire attribuée à Madame PROCACCIA, Sénateur du Val-de-Marne pour l'année 2010, d'un montant de 30 000 € affectée à l'aménagement de la bibliothèque de l'Ouest dans le cadre de son transfert.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la Dotation parlementaire 2010 attribuée à Monsieur BEAUDOUIN, Député du Val-de-Marne, d'un montant de 40 000 € pour les travaux de réfection de la toiture de l'église Notre-Dame.

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE) ; M. CARDONI), **les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE) ; M. CARDONI), **les nouvelles modalités d'attribution de la prime de service et de rendement.**

Concernant la création d'une gratification au bénéfice des stagiaires de l'enseignement supérieur, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement** du groupe des Élus Verts de Vincennes visant à rédiger l'article I de la délibération comme suit : "Une gratification sera versée aux étudiants stagiaires préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, aux jeunes stagiaires non indemnisés préparant un diplôme de niveau infra III, aux demandeurs d'emploi non indemnisés préparant un diplôme accueillis dans les services municipaux pour une durée minimale de deux mois consécutifs et n'excédant pas six mois."

L'amendement est adopté à l'unanimité.

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la création d'une gratification au bénéfice des étudiants stagiaires préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, aux jeunes stagiaires non indemnisés préparant un diplôme de niveau infra III, aux demandeurs d'emploi non indemnisés préparant un diplôme accueillis dans les services municipaux pour une durée minimale de deux mois consécutifs et n'excédant pas six mois.**

LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement envisagé sur la parcelle cadastrée section G n° 177 et qu'il détermine par arrêté, la situation précise des biens à acquérir et l'identité du propriétaire.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement envisagé sur la parcelle cadastrée section A n° 108 en emplacement réservé n° 5 et qu'il détermine par arrêté, la situation précise des biens à acquérir et l'identité du propriétaire.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement envisagé sur la parcelle cadastrée section O n° 124 et 125 et qu'il détermine par arrêté, la situation précise des biens à acquérir et l'identité du propriétaire.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un prêt de portage foncier à hauteur de 100 % de la somme de 1 396 000 € pour les logements sociaux et 50 % de la somme de 720 000 € pour la partie commerciale, contracté sur une durée de 15 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir l'immeuble sis 16-18 rue du Midi et d'exécuter les travaux confortatifs immédiats.**
- ▷ **DÉCIDE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU ; M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour des emprunts d'un montant global de 2 135 944 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements dans la Résidence Antoine-Quinson.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les modifications apportées aux délibérations accordant la garantie de la Ville au profit de la Société foncière Habitat et Humanisme pour les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations relatifs aux opérations sises 27 avenue Paul Déroulède, 31 avenue de la République, 9 rue Guynemer et 28 rue Jules Massenet.**

TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat relatif aux résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme depuis son approbation, au regard de la satisfaction des besoins en logements ;
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de procéder à une mise en révision ou une mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, ni de mettre en œuvre le 6^{ème} alinéa de l'article L 123-1-1 du Code de l'urbanisme.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la passation d'un contrat régional 2011/2016 avec la Région Ile-de-France et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation du programme des opérations envisagées : aménagement des places Diderot, Renon et de l'Église.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Plante et Cité afin de bénéficier de la mutualisation des connaissances techniques dans le domaine des espaces verts et du paysage.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec la Société COMPLETEL pour le passage de câbles en fibre optique dans les réseaux d'assainissement communaux sis rue Diderot et rue Georges Lamouret.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics validé par la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapée, son évaluation tous les deux ans et sa révision tous les six ans.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme d'aménagement en "espace apaisé" de la rue Diderot pour un montant de 185 000 € dans le cadre des plans de déplacements d'établissements scolaires (PDES) et décide de solliciter auprès du Département du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France, l'attribution de subventions pour sa réalisation.
- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation du service public pour la gestion du parc de stationnement Cœur-de-Ville présentés dans une liste unique :

Sont élus membres titulaires : M. BENSOUSSAN, Mme LE BIDEAU, M. BLAIS, M. ZAGANELLI, M. CARDONI.

Sont élus membres suppléants : Mme ADLINE, Mme MONIN, Mme MARTIN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. SERNE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'arrêter les cartes de bruit stratégiques datées de novembre 2009 et précise qu'elles peuvent être consultées, ainsi que les informations qu'elles contiennent, sur le site internet de la Ville : *www.vincennes.fr*.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la passation d'un contrat régional "Réseaux verts" dont le programme des opérations s'élève à 12,3 millions d'euros TTC et autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention pour la réalisation de "zones de rencontre" et de "zones 30" dans divers quartiers de la Ville.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Plate-forme d'initiative locale (PFIL), pour l'exercice 2010, un montant de 7 176,75 € au titre du fonds d'intervention et 7 176,75 € au titre du budget de fonctionnement.

ACTION CULTURELLE

LE CONSEIL

- ▷ **VOTE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE)), l'attribution d'une subvention d'un montant de 48 000 € à l'Association pour le rayonnement du Château de Vincennes.
- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des spectacles vivants pour la saison culturelle 2010/2011.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE) ; M. CARDONI), l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec l'Association pour le rayonnement du Château de Vincennes visant à préciser le projet culturel de l'association et à notifier le montant de la subvention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'Association Vincennes en concert - Prima la musica visant à préciser le programme des concerts à dominante classique et lyrique pour la saison 2010/2011.

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2010 relatif à l'organisation de la 5^{ème} édition des Rencontres internationales du cinéma de patrimoine et de films restaurés – Prix Henri-Langlois.

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2009 du Plan handicap établi par la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), d'accorder la garantie de la Ville au profit de l'APEI Les papillons blancs de Vincennes pour un prêt de 222 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations relatif aux travaux d'aménagement d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sis 28 rue Victor Basch pour l'accueil d'enfants handicapés.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle passée avec l'Association vincennoise d'aide à domicile (AVAD) visant à préciser les obligations de l'AVAD en matière de contrôle par la Ville.

ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, les avis suivants sur les mesures de carte scolaire 2010/2011 (1^{er} degré) envisagées par l'Inspection académique du Val-de-Marne :
 - avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Franklin-Roosevelt,
 - avis favorable à l'ouverture conditionnelle d'une classe à l'école maternelle de l'Ouest
 - avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire du Sud,
 - avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Est Libération.

JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière d'un montant de 600 € au projet jeunes intitulé "Concert UNICEF pour Haïti" présenté par Melle Cindy CERQUEIRA, domiciliée à Vincennes.

- ▷ **AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service "Accueil de loisirs sans hébergement" pour le versement à la Ville d'un soutien financier.**

RAPPORTS ANNUELS 2009

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation des rapports annuels 2009 de la Société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du stationnement souterrain et du stationnement de surface.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2009 de la Société DADOUN, délégataire du service public de gestion des marchés d'approvisionnement.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan d'activités 2008/2009 de la Sté d'économie mixte VINCEM.**

VŒU

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes" visant à obtenir du Conseil général du Val-de-Marne, une totale concertation avec la Municipalité de Vincennes et les parents d'élèves du collège Saint-Exupéry ainsi que le respect du calendrier établi relatif aux travaux de sécurisation et de réhabilitation de cet établissement, confirmée à l'unanimité.
- ▷ **ADOPTE à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à M. MESLÉ) ; M. STEINBERG – 3 voix contre (Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE) ; M. CARDONI), le vœu proposé par le groupe de la majorité "Avec vous pour Vincennes".**



Monsieur le Maire donne la parole à Mme DEBRENNE-DEHAY qui informe l'assemblée de sa décision de démissionner de son mandat de Conseillère municipale de Vincennes pour des raisons personnelles et son remplacement par Mme MAFFRE-SABATIER.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 29 septembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**Les Présidents,
Laurent LAFON et Gilles PANNETIER**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ.**



Question sur les projets de la ville de Vincennes en matière d'intercommunalité.

Monsieur le Maire,

de source bien informée il semble que vous ayez décidé de faire entrer Vincennes dans une intercommunalité comprenant Saint-Mandé et Charenton. Pouvez-vous confirmer cela?

Et pouvez-vous nous donner le calendrier prévu pour mettre sur pied cette agglomération?

Pouvez-vous par ailleurs nous indiquer quelles valeurs, quels projets communs sous-tendent cette éventuelle future union?

Vous connaissez notre attachement à la politique de coopération intercommunale et notre souhait maintes fois répété que Vincennes entre dans une intercommunalité.

Pourtant nous restons plus que dubitatifs sur le choix que vous faites de vous tourner vers au moins une commune distante de plusieurs kilomètres, séparée de l'ensemble Vincennes/Saint-Mandé par le bois de Vincennes. Cette intercommunalité si elle devait voir le jour serait la seule de France à ne pas respecter le principe de continuité territoriale et ne serait légale que par la grâce d'un amendement sénatorial fort opportunément adopté il y a peu sur la proposition, quel coïncidence, de la sénatrice issue de notre ville... Pouvez-vous nous donner vos justifications de telles acrobaties et de la discontinuité territoriale qui en résultera?

Au final on voit bien ce qui semble prévaloir dans tout ça : rester dans l'entre-soi, entre villes riches et de droite. Tout un projet citoyen et de territoire, chacun en jugera...

Réponse de Mme LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des relations avec les collectivités territoriales à la question orale du groupe des Élus Verts

Monsieur le Conseiller municipal,

La réponse que nous vous ferons sera très rapide : à l'évidence, votre « source bien informée » l'est très mal, puisque la Municipalité n'a pas engagé une telle démarche avec les villes que vous citez.

Vous nous permettez deux précisions : la première est pour vous dire que votre source est non seulement mal informée mais aussi assez inattentive, car la même question orale avait été posée par vos collègues socialistes lors du Conseil municipal du 17 février dernier ; je vous invite donc à vous y reporter, puisque notre réponse est, évidemment, la même. La seconde précision est pour vous dire que, comme vous semble t-il, nous apprécions une certaine cohérence entre vos déclarations au sein cette instance et vos engagements à l'extérieur : aussi nous regrettons vivement que la majorité verte qui dirige actuellement la ville de Montreuil et que vous conseillez en tant que chargé de mission pour les questions de coopération intercommunale, ait décidé de quitter unilatéralement l'ACTEP dans laquelle Vincennes est fortement engagée - l'ACTEP avait toute capacité pour préfigurer une future intercommunalité.

Vous ne serez donc pas surpris que nous trouvions pour le moins curieux de vous entendre dénoncer, ici, une hypothétique intercommunalité « de droite », alors vous avez, ailleurs, décidé de créer une intercommunalité de villes uniquement « de gauche » en choisissant délibérément de tourner le dos à Vincennes.

Je vous remercie.



Question sur les suites du choix désastreux par le SEDIF de Veolia comme gestionnaire de l'eau en Ile-de-France.

Monsieur le Maire,

Le jeudi 24 juin 2010, les élus du SEDIF, réunis en Comité, se sont prononcés par 83 voix sur 125 (20 contre et 22 abstentions) pour le choix de la société Veolia comme délégataire du service public de l'eau et en faveur du projet de contrat qui leur était soumis. Ils l'ont fait à bulletin secret bien que mandatés par leurs conseils municipaux et devant donc théoriquement rendre compte de ce choix... Mais comme chacun sait, dès qu'il s'agit du SEDIF la transparence semble devenir un vice et non une vertu...

Depuis 1923, le SEDIF a toujours fait le choix de la même société pour la distribution de l'eau ce qui dénote d'une constance et d'une fidélité assez rare en ces jours où la concurrence entre les entreprises est pourtant annoncée comme l'Alpha et l'Oméga de toute gestion rigoureuse des deniers publics et où l'externalisation des services devient mère de toutes les vertus. Ce nouveau contrat, entre le SEDIF et Véolia, pare définitivement des habits de prophète Henri Siméon, fondateur de la Compagnie Générale des Eaux (ancien nom de Véolia...), qui s'enthousiasmait en 1853 devant ses actionnaires pour le potentiel du métier de distributeur d'eau : « Nous voyons que ces entreprises sont généralement bonnes, là surtout où elles ne se font pas concurrence ; or vous savez qu'en France ces sortes de concessions constituent un privilège qui ne comporte pas de concurrence. ». 1853, 70 ans donc avant la création du SEDIF en 1923. Ce moment d'histoire n'est pas anodin et nous ramène directement à aujourd'hui et à notre question.

La ville de Vincennes et sa représentante au SEDIF n'en ont jamais fait mystère : elles soutenaient le maintien de la délégation de service public à Véolia. Pas de meilleur soutien que Vincennes au nouveau centriste et inamovible président du SEDIF le multi-mis en examen Santini, si pro-Véolia qu'il n'y a pas si longtemps il écrivait aux élus du SEDIF sur papier à en-tête de cette entreprise.

Du coup on s'interroge et on vous interroge sur votre sentiment quant aux dernières critiques virulentes de la Chambre régionale des comptes sur la gestion opaque voire irrégulière de la gestion de l'eau par Véolia. Il ne s'agit pas là

Quid de l'aspect fort minimaliste de la baisse du prix de l'eau par Veolia, pourtant annoncée depuis des mois comme mirobolante et qui, au final ne représentera que guère plus de 10% là où nombre de collectivités réussissent à renégocier des contrats avec 30, 40 voire parfois 50 % de baisse ?

Quid surtout des trop-perçus par Veolia qui sont reconnus par le seul fait de cette baisse du coût du contrat ? Sur la base du nouveau contrat, Veolia reconnaît en creux avoir surfacturé depuis des années pour des dizaines de millions d'euros. Ce qu'avaient d'ailleurs montré plusieurs audits associatifs ou publics. Comptez-vous réclamer que le SEDIF récupère ces trop-perçus et les redistribue aux usagers spoliés ?

Par ailleurs, il semble communément admis que l'état du réseau de distribution de l'eau en Ile de France, dont la construction par la Générale des Eaux a commencée sous Napoléon III, ne permet plus un acheminement sans pertes importantes. On invoque des chiffres de 15 à 20 % sur notre région. Ce qui représenterait sur Vincennes, où environ 3 millions de mètre cubes sont distribués par an, une perte d'eau comprise entre 450 et 600 000 mètres cubes. Pour rappel le prix du mètre cube dépasse les 4 euros. Hormis le désastre écologique se poserait donc aussi une gabegie financière si ces fuites étaient avérées. Des travaux sont provisionnés depuis des années voire des décennies par Veolia sans avoir pour la plupart jamais été réalisés, autre scandale maintes fois dénoncé.

Notre question est donc simple : en l'absence de communication claire de la part du SEDIF et de Veolia, Monsieur le Maire, connaissez-vous l'importance de ces fuites à Vincennes ? Si oui quels sont moyens et travaux prévus afin d'y remédier ? Si non comment comptez-vous obtenir ces informations et en tirer les conséquences qui s'imposent ? Ou bien Vincennes est-elle miraculeusement la seule collectivité épargnée ?

Réponse de Mme Odile SEGURET, Adjointe au Maire en charge du développement durable, à la question orale du groupe Les Verts de Vincennes

Monsieur le Conseiller municipal,

Une fois de plus, vous aimez à semer le trouble quant à l'aspect démocratique du SEDIF. Comme vous le savez, les décisions de cette instance sont votées par les communes membres qui sont représentées par des élus de droite, du centre et de gauche. A l'issue d'un débat où chacun a pu s'exprimer, les élus du SEDIF, réunis en Comité jeudi 24 juin 2010, se sont prononcés par 83 voix sur 125 (20 contre et 22 abstentions) pour choisir la société Veolia Eau-Compagnie générale des Eaux comme délégataire du service public de l'eau. Ce vote sans équivoque montre bien, que même dans les rangs de la gauche, votre position est loin de faire l'unanimité – soulignons d'ailleurs que les abstentionnistes ont expliqué qu'il s'agissait d'une « abstention positive ».

Ce nouveau contrat résulte d'une procédure de mise en concurrence qui a duré plus de 14 mois. Les six premiers mois de 2010 ont été consacrés à l'analyse des offres, aux négociations avec les entreprises admises à négocier, Veolia Eau-Compagnie générale des Eaux et Suez environnement-Lyonnaise des Eaux, ainsi qu'à la mise au point finale du contrat. Une grille de critères et de sous-critères objective et pondérée a été transmise aux candidats dès le début de la procédure afin de garantir un principe d'égalité de traitement et d'ouvrir pleinement la compétition à la concurrence. Ainsi, à qualité d'offres comparables, l'offre de Veolia Eau a fait la différence avec un prix plus compétitif. C'était – les chiffres le montrent – la mieux-disante. A ce sujet, vous noterez que UFC Que choisir, qui suit le dossier de près n'a pas fait de remarques qui étayeraient vos propos !

Le SEDIF a fait un travail d'information très régulier sur cette procédure via son site internet ainsi que par l'envoi à chaque membre du Comité du SEDIF du projet de contrat dès le début du mois de juin 2010, illustrant bien cette volonté de transparence dont vous semblez douter.

Vous prétendez que la baisse des prix de l'eau serait finalement très minimaliste par rapport à ce qui avait été annoncé. Sachez que la concurrence entre les candidats a permis au SEDIF d'obtenir une baisse significative du prix de l'eau potable facturée aux usagers. Ainsi, pour une consommation moyenne de 120 m³ par an (soit 30 m³ par trimestre), le prix du m³ relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances) - le même pour toutes les communes - passera fin décembre 2010 de 1,75 €HT à 1,51 €HT, voire 1,41 €HT au 1er janvier 2011 en fonction du retour ou non des neuf communes de la Communauté d'agglomération de l'est parisien « Est Ensemble » dont Montreuil, soit une diminution comprise entre 14 % et 20 %. Vous avouerez tout de même que cette baisse est très substantielle !

Vous mentionnez ensuite l'état du réseau de distribution de l'eau qui serait catastrophique. Or, s'agissant de notre commune, sachez que dans le cadre du programme de remplacement des branchements en plomb, la totalité des réseaux de distribution en plomb de Vincennes a été changée et 80% des branchements plombs ont été remplacés. Ce qui veut dire concrètement beaucoup moins de joints défailant susceptibles d'engendrer des fuites d'eau. De plus, dans le cadre du nouveau contrat établi avec Véolia, la maîtrise d'ouvrage passera de 69 à 80 %, permettant ainsi un contrôle accru et une meilleure maîtrise du coût des travaux.

En outre, dans le cadre de ce nouveau contrat, Véolia a proposé une solution inédite pour détecter les fuites : doter les compteurs d'une tête électronique, permettant les relevés à distance et mesurant les consommations journalières. Vous le voyez, cette problématique, a pesé dans la balance du choix du délégataire puisque Véolia était le seul candidat à proposer cette technologie innovante. Aussi si vous aviez été en mesure de choisir seul le délégataire, pour les raisons écologiques qui vous préoccupent, vous auriez sans doute, par cohérence, choisi également Véolia, sauf à penser que c'est le principe même de la délégation de service public qui vous dérange, et là l'explication n'est plus économique ni écologique mais idéologique.

Les postures idéologiques ne servent pas le service à l'utilisateur ; un usager qui mérite, sur une question aussi importante que celle de l'eau et de sa gestion, autre chose qu'une grossière polémique.

VŒU DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE "AVEC VOUS POUR VINCENNES"

L'impasse financière dans laquelle s'est enfermée le Conseil général du Val-de-Marne a conduit ce dernier à remettre en cause de nombreuses actions, investissements et aides apportées aux communes – plutôt que de remettre en cause la gestion de ses finances à commencer par la dispersion de ses interventions et de dépenses de fonctionnement.

En 2009, le Conseil général du Val-de-Marne nous informait qu'il ne verserait plus d'aides pour l'intégration des élèves handicapés dans le cadre des classes d'intégration scolaires (les CLIS). Les aides au BAFA et au BAFD sont également supprimées. En 2010, nous avons appris par lettre du président FAVIER la fin programmée des subventions au fonctionnement des crèches municipales – réduite de moitié cette année, et définitivement à partir de 2011.

L'action du Département en faveur des collèges pâtit du même désengagement massif du Conseil régional et de priorités budgétaires plus que contestables. Le Conseil général se manifeste également par un dédain du dialogue avec les élus locaux de terrain, singulièrement les conseillers municipaux.

Ainsi, les travaux de remise à niveau de plusieurs collèges sont renvoyés à une date ultérieure désormais non précisée. Devant les conditions d'études déplorables faites aux élèves et au personnel éducatif du collège Saint-Exupéry, et alors que le Département avait déjà remis à plusieurs reprises les travaux de sécurisation et d'amélioration (en 2007, en 2011 puis pour la rentrée 2016), nous avons appris lors d'une réunion organisée avec les parents d'élèves et sans aucune concertation avec la Ville qui suit pourtant ce dossier de près, que les services du Conseil général avaient imaginé un projet qui ne tenait aucun compte de nos demandes et des impératifs démographiques que la Municipalité avait pourtant fait valoir à maintes reprises : ainsi, le projet est largement sous-dimensionné et architecturalement contestable.

Pour la sécurité du personnel enseignant et des élèves, les élus du Conseil municipal de Vincennes demandent solennellement que les travaux du collège Saint-Exupéry soient réalisés en totale concertation avec la Municipalité et les parents d'élèves, et respectent le calendrier établi.